Le réseau de transport d'électricité

Énergie Développement Services du Briançonnais
edsb
l'acteur économique du briançonnais

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

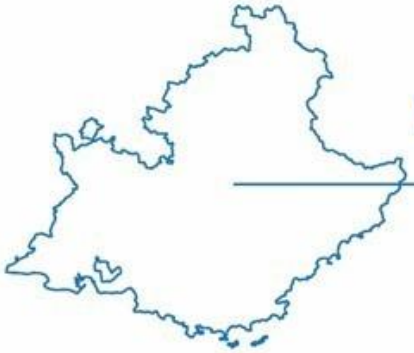

RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Bilan de la concertation préalable du public

Avril 2021

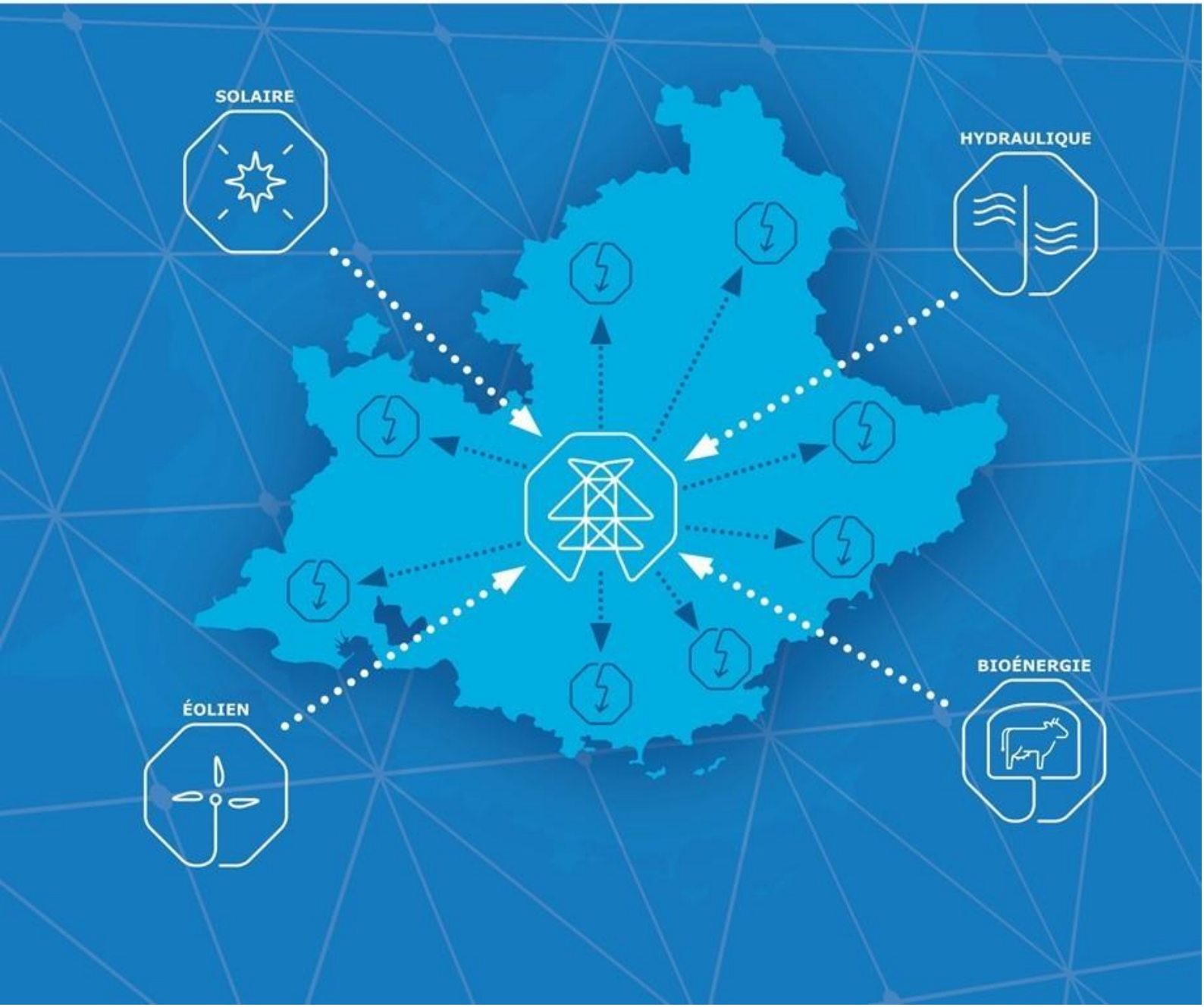

Edito

« Bénéficiant du meilleur ensoleillement de France continentale, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est résolument engagée dans l'aventure de l'énergie solaire. Partout, des initiatives se développent : à l'échelle des maisons individuelles, à l'échelle collective sur des immeubles, des bâtiments publics ou industriels, dans le monde agricole ou via des parcs au sol. Très différents dans leur nature, tous ces projets sont reliés entre eux par un même réseau public électrique, qui garantit la sécurité d'approvisionnement et la stabilité de la fréquence.

L'enjeu du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'anticiper les besoins d'évolution de ce réseau pour accompagner le développement des énergies renouvelables. Il est élaboré par Réseau de Transport d'Electricité, RTE, en collaboration avec les gestionnaires du réseau de distribution électrique, Enedis et EDSB (Energie Développement Services du Briançonnais).

Nous avons souhaité associer le public dès la phase d'élaboration du schéma, en organisant une concertation préalable du 9 décembre 2020 au 3 février 2021. Cette étape, qui se situe en amont de la mise en œuvre des projets, a permis d'initier un dialogue avec le public et les acteurs du territoire. Ce dialogue se poursuivra lors des étapes de conception, d'autorisation et de réalisation de chaque projet.

Au nom de RTE, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la concertation, ainsi que les acteurs relais dans les territoires. Vos observations et vos propositions reçues lors de cette phase de concertation permettront d'enrichir et de finaliser le schéma, ainsi que sa mise en œuvre. »

Jean-Philippe BONNET

Délégué RTE Méditerranée

Objet du rapport

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur identifie et planifie les investissements à réaliser sur le réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables, de manière coordonnée et optimale, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique.

Ce schéma est élaboré par RTE, Réseau de Transport d'Électricité, en accord avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité (Enedis, ainsi qu'EDSB pour le briançonnais). Il révise le précédent S3REnR de la région Provence-Alpes Côte-d'Azur, approuvé le 25 novembre 2014.

Le S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur fait l'objet d'une évaluation environnementale. Dans ce cadre, l'article L121-17 du Code de l'environnement prévoit que la personne publique responsable du schéma peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable du public.

RTE, Enedis et EDSB ont ainsi fait le choix d'organiser une concertation préalable pour recueillir les observations du public sur le projet de schéma. RTE a publié en juin 2020 les modalités proposées pour organiser cette concertation. Celle-ci s'est déroulée sur une période de 8 semaines, du 9 décembre 2020 au 3 février 2021.

Le présent rapport constitue le bilan de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur, conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L. 121-16, et R. 121-21). Ce bilan est publié sur le site internet de RTE www.rte-france.com **et sur la plateforme dédiée www.concertation-S3REnR-PACA.fr. Il présente le dispositif d'information et de mobilisation mis en place, le déroulement de la concertation, une synthèse des contributions reçues ainsi que les enseignements tirés de la concertation et les mesures que RTE juge nécessaires pour tenir compte de ces enseignements, en accord avec Enedis et EDSB.**

En parallèle de la concertation préalable du public, les gestionnaires de réseaux ont également consulté les parties prenantes sur le projet de schéma, en application de l'article D321-12 du Code de l'énergie (Services de l'Etat en charge de l'énergie, Conseil régional, Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité, organisations professionnelles de producteurs d'électricité, Chambres de Commerce et d'Industrie). La synthèse de cette consultation fait l'objet d'un deuxième rapport qui sera également publié sur la plateforme de concertation.

Enfin, il a également été fait le choix, par les gestionnaires de réseaux, de consulter les représentants des territoires que sont les Conseils départementaux, les Etablissements Publics de Coopération intercommunale (communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles), les Parcs naturels nationaux et régionaux, ainsi que la fédération France Nature Environnement. La synthèse de cette consultation fait l'objet d'un troisième rapport qui sera également publié sur la plateforme de concertation.

Sommaire

Edito **2**

Objet du rapport **3**

Sommaire **4**

1. Introduction **6**

1.1 Les gestionnaires de réseaux, acteurs clés du système électrique 6

1.2 Les gestionnaires de réseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 6

2. La présentation du S3REnR **7**

2.1 Raccorder les EnR, le défi majeur des années à venir 7

2.2 Les énergies renouvelables, une nouvelle donne pour le réseau 7

2.3 Un schéma pour accompagner le développement des EnR 8

2.3.1 Qu'est-ce qu'un S3REnR ? 8

2.3.2 Des ouvrages électriques à renforcer ou à créer 8

2.3.3 Un schéma prospectif et adaptable 9

2.4 Le S3REnR en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 9

3. L'organisation de la concertation **10**

3.1 Les documents présentés 10

3.2 Les supports d'information 11

3.2.1 Une identité visuelle 11

3.2.2 Une plateforme dédiée 11

3.2.3 Le site RTE 12

3.3 Les moyens mis en œuvre pour informer et mobiliser le public 12

3.3.1 Déclaration d'intention 12

3.3.2 Publicité de la démarche et incitation à participer 13

4. Les chiffres clés **17**

4.1 La plateforme dédiée 17

4.2 La page projet hébergée sur le site internet RTE-France 17

4.3 Twitter 17

4.4 Les contributions 18

5. Les thématiques évoquées dans les contributions 18

5.1 Rappel préalable : le cadre du S3REnR.....18

5.2 Synthèse des contributions.....19

5.2.1. La consistance du schéma.....19

5.2.2. La transition énergétique.....27

5.2.3 L'environnement et le cadre de vie.....31

5.2.4 La concertation.....33

6. Les enseignements tirés et les mesures associées 35

6.1 La consistance du schéma 35

6.2 : La transition énergétique 37

6.3 : L'environnement et le cadre de vie.....39

6.4 : La concertation 39

7. Les prochaines étapes 40

1. Introduction

1.1 Les gestionnaires de réseaux, acteurs clés du système électrique

Le réseau électrique permet d'acheminer l'électricité depuis les sites de production jusqu'aux consommateurs.

Le réseau de transport d'électricité est géré par RTE et les réseaux de distribution par Enedis et EDSB (Briançonnais) pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**.**

- **Le réseau de transport relie les grands centres de production et de consommation**. Ses lignes électriques à haute et très haute tension, allant de 63 000 à 400 000 volts, peuvent être comparées aux routes départementales, nationales et autoroutes de l'électricité. 106 000 kilomètres de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts maillent le territoire et 50 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens ; ces infrastructures permettent à RTE de remplir sa mission de service public de transport de l'électricité,

- **Les réseaux publics de distribution sont destinés à acheminer l'électricité à l'échelle locale**, c'est-à-dire aux utilisateurs en moyenne tension (PME et PMI) et en basse tension (clients du tertiaire, de la petite industrie et les clients domestiques). La distribution est assurée en moyenne tension (15 000 ou 20 000 volts) et en basse tension (400 et 230 volts). Par analogie avec le réseau routier, ce réseau peut être comparé aux voies intercommunales et communales. Le territoire national compte 1,4 million de km de lignes électriques dédiées à la distribution, pour 37 millions de clients.

Selon leur puissance, les sites de production d'électricité renouvelable sont raccordés soit au réseau de transport, soit aux réseaux de distribution.

1.2 Les gestionnaires de réseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

RTE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec un siège régional à Marseille et des implantations dans plusieurs villes de la région (Nice, Gap, Bouc-Bel-Air, Aix-en-Provence, Bollène, Sainte-Tulle…), RTE assure une présence importante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les 797 salariés répartis sur la région garantissent la qualité de l'électricité à l'ensemble des clients qui y sont raccordés (56 sites de production, 35 sites industriels, 176 postes de distribution), au travers de 6 440 km de lignes électriques.

RTE fait régulièrement évoluer son réseau pour répondre aux enjeux énergétiques régionaux, qu'il s'agisse de renforcer la solidarité électrique entre les territoires, de sécuriser l'alimentation électrique d'une agglomération ou d'un territoire, de raccorder de nouveaux clients ou enfin d'accueillir les énergies renouvelables.

Dans toutes ces adaptations, RTE cherche en priorité à optimiser le réseau existant en le rénovant ou en l'adaptant, avant de créer de nouveaux ouvrages.

Enedis en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Enedis exploite 91.105 km de réseaux de distribution pour 3,4 millions de clients. Avec plus de 55 sites et 2.900 salariés, Enedis est proche de ses clients et des collectivités locales pour assurer sa mission de service public et répondre aux attentes des territoires. Enedis s'inscrit dans le dynamisme de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux côtés des projets innovants et est un acteur de référence de la transformation numérique des réseaux d'électricité pour accompagner la transition énergétique.

Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB)

EDSB est une Entreprise Locale de Distribution d'électricité (ELD), sous la forme d'une société anonyme d'économie mixte, qui a en charge l'exploitation du service public de l'électricité sur les villes de Briançon et de Saint-Martin–de-Queyrières.

Elle distribue l'électricité aux habitants de ces 2 communes grâce à un réseau de distribution (20 000 Volts à 400 Volts) d'un peu plus de 200 km construit et entretenu par ses soins.

2. La présentation du S3REnR

2.1 Raccorder les EnR, le défi majeur des années à venir

En France, le développement des énergies renouvelables s'établit depuis le début des années 2010 à un rythme d'environ 2000 MW par an. Selon la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), ce rythme est amené à augmenter de manière significative pour atteindre nationalement 6 000 à 7 000 MW par an.

Les objectifs régionaux, présentés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Sud, privilégient le développement de la production photovoltaïque en vue de contribuer à la production d'énergie locale décarbonée.

En 2019 dans notre région, le volume de capacité de production des ENR raccordée était de 4 944 MW. Le parc de production a progressé de 125 MW entre 2018 et 2019, principalement du fait du développement de l'énergie photovoltaïque.

A l'horizon 2030, la puissance installée pourrait excéder les besoins électriques à certains moments de l'année et de la journée.

Dans le cadre de sa mission de service public, le réseau électrique se doit d'accompagner ces ambitions.

2.2 Les énergies renouvelables, une nouvelle donne pour le réseau

Dans la seconde moitié du 20ème siècle, le réseau électrique a accompagné le développement de sites de production centralisés : les centrales hydrauliques, les centrales thermiques, les centrales nucléaires... Cette production a la particularité d'être continue et disponible à la demande.

Les énergies renouvelables se caractérisent par leur dissémination sur le territoire. La structure du réseau électrique doit évoluer pour aller chercher l'électricité produite sur ces nouveaux sites de production et l'acheminer jusqu'aux consommateurs.

Les énergies renouvelables se caractérisent également par leur production fluctuante (selon le soleil pour les panneaux solaires, le vent pour les éoliennes). Or l'électricité ne se stocke pas à grande échelle, ce qui signifie qu'à chaque instant, le volume de production doit être identique au volume de consommation. En France, il est de la responsabilité de RTE d'assurer à chaque instant l'équilibre entre la production d'électricité et la consommation des foyers et des entreprises.

Le réseau électrique doit donc faire face à des flux d'électricité de plus en plus variables. Dans le cadre de leur projet industriel, les gestionnaires de réseaux ambitionnent, pour répondre à ces nouvelles contraintes, de coupler les technologies numériques et électriques pour tirer le meilleur parti des infrastructures existantes et développer ainsi un réseau « augmenté », plus résilient et apte à accompagner la transition énergétique.

2.3 Un schéma pour accompagner le développement des EnR

2.3.1 Qu'est-ce qu'un S3REnR ?

RTE est chargé par la loi d'élaborer, à l'échelle de chacune des régions administratives, les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR), en lien avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'Electricité (en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Enedis et EDSB dans le Briançonnais).

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) identifie les besoins spécifiques d'aménagement du réseau électrique nécessaires pour mettre à disposition les capacités de raccordement attendues pour les énergies renouvelables. Il définit également les modalités de financement des investissements à réaliser dans ce cadre sur le réseau électrique.

Le S3REnR ne traite pas des projets d'installation de production d'énergie renouvelable. Ces installations de production et leur raccordement font l'objet de leurs propres procédures de concertation et d'autorisation, sous la responsabilité de leur porteur de projet respectif.

2.3.2 Des ouvrages électriques à renforcer ou à créer

Le projet de S3REnR a été établi en s'appuyant sur une analyse des besoins à l'horizon 2030, avec un souci de minimisation de l'empreinte du réseau électrique sur l'environnement et d'optimisation de son coût.

Le schéma s'appuie en priorité sur le réseau existant, en exploitant au maximum ses capacités. Cela nécessite en particulier le déploiement de technologies numériques et la possibilité de moduler, dans certaines situations, la puissance des productions d'énergie renouvelable, pour gérer des contraintes ponctuelles sur le réseau.

Au-delà de cette optimisation, il est nécessaire d'envisager la création de nouveaux équipements ou ouvrages électriques, postes et lignes électriques. Pour minimiser l'impact environnemental et sociétal en cas de construction de nouvelles lignes électriques, le

schéma prévoit l'utilisation de techniques souterraines pour les nouveaux ouvrages lorsque les conditions technico-économiques le permettent.

Le projet de S3REnR fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique à l'échelle régionale. Cela permet d'intégrer les enjeux environnementaux très en amont de la phase de mise en œuvre des projets d'adaptation du réseau électrique.

Le financement de ces investissements sur le réseau électrique est réparti entre les producteurs d'énergie renouvelable et les gestionnaires de réseaux, selon des normes fixées réglementairement à l'échelle nationale. Les dépenses à la charge des producteurs sont mutualisées au travers d'une quote-part régionale.

2.3.3 Un schéma prospectif et adaptable

Le présent projet de S3REnR est un schéma qui se projette à l'horizon 2030. Durant la période de son déploiement, certaines hypothèses retenues lors de son élaboration sont susceptibles d'évoluer. Dans ce cas, différents mécanismes sont prévus pour pouvoir adapter ou réviser le schéma au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

2.4 Le S3REnR en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le présent projet de S3REnR est une révision du schéma en vigueur depuis 2014, déclenchée par l'atteinte du seuil (déterminé par l'article D321-20-5 du Code de l'énergie) des 2/3 de capacités d'accueil utilisées pour raccorder des EnR en service ou en développement. Il est élaboré sur la base d'un objectif régional de capacité d'accueil de 6,4 GW fixé par le préfet de région. Il prend en compte la dynamique de développement des EnR constatée en région, les perspectives des porteurs de projets, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Avec la mise en œuvre du S3REnR, le réseau électrique pourra accueillir 6,4 GW d'EnR terrestres supplémentaires à l'horizon 2030 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 12,5 GW au total avec les installations d'ores et déjà en service ou en développement.

Dans la logique d'optimisation des investissements et des incidences environnementales indiquée précédemment, le schéma s'appuie prioritairement sur le réseau existant, en exploitant au maximum ses capacités, grâce au recours aux technologies numériques et aux moyens de flexibilité (installation d'automates …). La valorisation des capacités résiduelles et l'optimisation du réseau existant permettent ainsi d'offrir environ 50 % des 6,4 GW de capacités d'accueil visées.

Au-delà, il est nécessaire de renforcer certains ouvrages (postes et/ou lignes électriques) et dans certains cas d'en créer de nouveaux, notamment là où le réseau est aujourd'hui moins présent. Les créations d'ouvrages envisagées portent en particulier sur le plateau d'Albion, le Buëch-Rosanais et la Haute Provence.

Ainsi, les travaux sur le réseau électrique envisagés au titre du projet de schéma mis en concertation en décembre 2020 sont :

- l'augmentation de la capacité de transformation d'une trentaine de postes,
- le renforcement d'environ 120 kilomètres de liaisons électriques,
- la création de 9 à 11 postes et de 90 à 180 km de liaisons électriques (suivant les options retenues parmi celles proposées sur les secteurs d'Albion et du Buëch-Rosanais).

Le périmètre du projet de révision S3REnR correspond à la région Provence-Alpes Côte-d'Azur. Le poste électrique de Champagnier, situé en Isère, étant ponctuellement impacté par le S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur (ajout d'un dispositif de régulation des flux électriques), les consultations menées pour le présent schéma ont été élargies au département de l'Isère.

Cela représente un investissement estimé entre 503 et 621 M€ suivant les options retenues, dont environ 247 M€ financés par les gestionnaires de réseaux (ouvrages en renforcement) et 257 à 374 M€ par les producteurs d'énergie renouvelable (créations d'ouvrages), soit une quote-part régionale estimée de 40,4 à 58,7 k€/MW.

Ce projet de schéma sera ajusté et finalisé d'ici la fin de l'année 2021 en tenant compte des enseignements tirés de la présente phase de concertation et de consultation qui s'est tenue fin 2020 / début 2021.

L'intégralité du schéma et des documents joints sont disponibles à l'adresse suivante : Le projet (concertation-S3REnR-paca.fr)

3. L'organisation de la concertation

Au printemps 2020 (en accord avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL PACA), RTE, Enedis et EDSB ont pris l'initiative d'organiser une concertation préalable du public sur le projet de S3REnR, comme cela est rendu possible par les articles L121-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Cette concertation a pour objet d'informer de manière large sur la démarche du S3REnR et de recueillir les observations et propositions du public. Celles-ci ont vocation à enrichir la réflexion des gestionnaires de réseaux dans l'étape de finalisation du schéma avant l'approbation de la quote-part.

Elle s'est déroulée de façon numérique et postale, sur une période de 8 semaines, du 9 décembre 2020 au 3 février 2021. Cette durée, notablement plus longue que la période minimale de 2 semaines prévue par le code de l'environnement, a été choisie par les gestionnaires de réseaux afin de permettre à chacun d'avoir le temps de s'approprier le projet, dans un contexte sanitaire complexe et dans une période de fin d'année moins propice à cet exercice.

3.1 Les documents présentés

Le dossier de concertation mis à disposition du public est composé d'un corpus de plusieurs documents :

- ✓ Une plaquette de présentation, « l'essentiel pour comprendre et participer»
- ✓ Le projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, qui détaille :
  - le rôle et les enjeux du schéma,
  - sa méthodologie d'élaboration,
  - le contexte de la révision du schéma en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - les données d'entrée pour élaborer le schéma,
  - les propositions d'évolution du réseau électrique (intégrant des représentations cartographiques),

- ✓ L'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, qui présente en particulier :
  - une première analyse des enjeux environnementaux à l'échelle de la région,
  - un aperçu des incidences des ouvrages envisagés sur le réseau électrique,
- ✓ Deux cartes de synthèse : une carte des aménagements de réseau prévus au S3REnR et une carte de la répartition des capacités d'accueil réservées aux énergies renouvelables dans le projet de schéma.

3.2 Les supports d'information

3.2.1 Une identité visuelle

Afin de faciliter l'identification du projet et de la concertation, une identité visuelle dédiée au S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur a été réalisée. Elle a été utilisée sur les différents supports de la concertation.

Elle décline les notions de :

- territoire du projet (carte de la région),
- fonctionnalités du schéma (identification du réseau électrique et des énergies renouvelables).

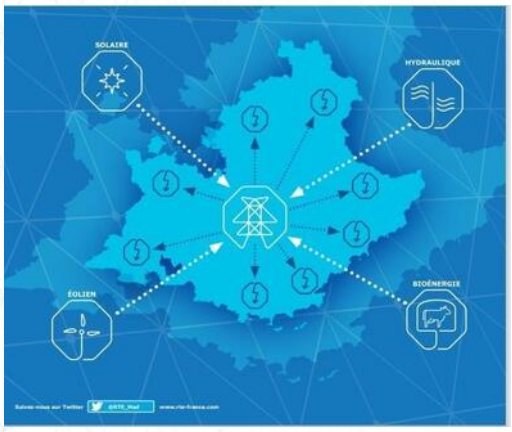

3.2.2 Une plateforme dédiée

Afin de faciliter l'accès à l'information et de permettre au plus grand nombre de contribuer au projet de schéma, un site internet www.concertation-S3REnR-PACA.fr a été mis en place par RTE. Ce site a été mis en ligne début décembre, avant le début de la concertation, et restera accessible jusqu'à la validation définitive du schéma.

Le dossier de concertation peut y être consulté en ligne ou téléchargé. On peut y trouver également :

- Une carte interactive des travaux projetés, par département
- Une présentation de RTE, Enedis, EDSB

- Une vidéo qui présente de façon pédagogique les enjeux des S3REnR, accessible également sur YouTube : [Accompagner le développement de l'énergie solaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - YouTube]
- Un espace permettant au public de déposer une contribution et de lire les contributions déjà déposées ainsi que les réponses apportées par RTE, en lien avec Enedis et EDSB.

3.2.3 Le site RTE

Le projet de schéma peut également être consulté sur le site internet institutionnel de RTE :

- Création d'une page dédiée au S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur : [Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de Provence-Alpes-Côte d'Azur | RTE (rte-france.com),]
- Lien vers la plateforme dédiée,
- Mise en ligne d'une actualité au moment de la déclaration d'intention et du lancement de la concertation : [RTE consulte sur le réseau électrique de transport de demain en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au service des énergies renouvelables | RTE (rte-france.com).]

3.3 Les moyens mis en œuvre pour informer et mobiliser le public

Divers moyens ont été déployés afin de mobiliser tous les publics - citoyens, associations, acteurs du territoire… - de la façon la plus large possible.

3.3.1 Déclaration d'intention

Dès la phase de préparation, RTE a rendu public, le 16 mars 2020, son souhait d'organiser une concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur, en application de l'article L121-15-1 alinéa 3 et de l'article L.121-17 du code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant.

Cette déclaration d'intention a été publiée sur le site internet de RTE, ainsi que sur les sites internet de la préfecture de région, des préfectures de département, et de la DREAL PACA. Elle a de plus été affichée dans les locaux de RTE et de la préfecture de région.

Du fait de la pandémie, et des ordonnances adaptant les procédures administratives pendant la période d'urgence sanitaire, le droit d'initiative a été provisoirement suspendu. La concertation préalable du public, initialement prévue en septembre 2020, a donc été repoussée du 9 décembre 2020 au 3 février 2021, et une nouvelle déclaration d'intention a été publiée le 29 mai 2020.

La déclaration d'intention précise qu'un droit d'initiative citoyenne est ouvert au public pour demander l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, en application du Code de l'environnement. Ce droit peut être exercé dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la déclaration d'intention. Aucune demande de mise en œuvre de ce droit d'initiative citoyenne n'a été exprimée.

Les deux déclarations d'intention se trouvent en pièces jointes du présent rapport (annexe 1a et 1b).

3.3.2 Publicité de la démarche et incitation à participer

La publicité de la démarche a été réalisée dans les 6 départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que dans le département de l'Isère, au titre des travaux prévus dans le poste électrique de Champagnier, situé dans ce département.

Plusieurs moyens ont été utilisés afin d'inciter le public à participer :

A- Une annonce au format légal (42*59,4cm, caractères noirs sur fond jaune) a été affichée :

- dans les locaux de RTE 15 jours avant le début de la concertation, soit le 25 novembre, et pendant toute sa durée (82 avenue d'Haïfa et 51 Avenue de Hambourg, Marseille 8ème)
- dans les locaux de la DREAL, 36 Boulevard des Dames, Marseille 2ème

L'avis de concertation se trouve en PJ (annexe 2).

B- Un avis légal a été publié dans deux journaux régionaux ou locaux pour chacun des 7 départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Isère :

Département	**journal**	**Date de parution**
04	La Provence	19/11/2020
04	Le Dauphiné Libéré	18/11/2020
05	Alpes et Midi	19/11/2021
05	Dauphiné Libéré	20/11/2021
06	La Tribune	20/11/2020
06	Nice Matin	18/11/2020
13	La Marseillaise	18/11/2020

13	La Provence	19/11/2020
38	Affiches de Grenoble	20/11/2020
38	Le Dauphiné Libéré	18/11/2020
83	La Marseillaise	18/11/2020
83	Var Matin	19/11/2020
84	La Provence	19/11/2020
84	Vaucluse Matin	18/11/2020

Ci-contre un exemple d'avis :

10 La Marseillaise / mercredi 18 novembre 2020

PROVENCE

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

Marseille — Marchés publics : cdelepine@lamarseillaise.fr — Vie des sociétés : ipp@lamarseillaise.fr

Martigues — martiguespub@lamarse

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Provence Alpes Côte d'Azur

1. Objet de la concertation préalable du public :

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE DISSOLUTION

ROOKING EURL Capital : 200 euros

C- Une information sur les sites internet suivants :

- RTE
- DREAL PACA
- Préfecture de région
- Préfecture de chacun des 7 départements concernés

La préfecture et les services de l'État en région
Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région et institutions | Grands dossiers | Documents & publications

Vous êtes ici : Accueil > Grands dossiers > Révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR)

Lecture facile

Révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR)

Mise à jour : 26 mars 2020

Renouvelables : des outils stratégiques

Organisation d'une concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur du 9 décembre 2020 au 3 février 2021.

Le 16 mars 2020, RTE a informé le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur de son souhait

D- Des insertions presse

En complément des avis insérés dans la rubrique « annonces légales », des insertions presse ont été réalisées le samedi 16 janvier dans la presse des 7 départements concernés afin d'inviter le public à participer largement. Il s'agit de La Provence, Le Dauphiné Libéré, Var Matin, Nice-Matin.

E- Une information sur les réseaux sociaux

A l'occasion du lancement de la concertation, RTE a communiqué sur Twitter :

- thread sponsorisé sur Twitter **(fil de discussion)**

F- Une double page dans le bilan annuel régional publié par RTE

La brochure « L'essentiel en région Provence Alpes Côte d'Azur », publiée en mai 2020, présente sur une double page les enjeux liés au développement des productions d'énergie renouvelable et au rôle du Schéma. Ce document est envoyé aux interlocuteurs institutionnels, aux élus, aux acteurs de l'énergie et à la presse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cf. extrait en PJ (annexe 3).

G- Un communiqué de presse, et des retombées presse

La presse régionale s'est fait l'écho de la présente concertation préalable, ou du S3REnR. Au total, 14 articles de presse évoquant le sujet ont été publiés dans les medias suivants :

- Enerpresse, le 10 décembre 2020,
- La Provence les 25 décembre 2020 (Edition Alpes), 14 janvier 2021 (supplément économique et site web),
- La Marseillaise, le 6 janvier 2021,
- Le Dauphiné Libéré (Editions Alpes du Sud), 19 janvier 2021 et 27 février 2021,
- Nice Matin, 31 janvier 2021 et 12 février 2021,
- Haute-Provence Info, 27 janvier 2021,
- Presse Agence, 9 décembre 2020,
- Le Moniteur, 26 février 2021,
- Le Dauphiné Libéré, 9 avril 2021,
- Alpes et Midi, 15 avril 2021.

Le communiqué de presse et l'intégralité de ces articles se trouvent en PJ (annexe 4).

H- La mobilisation d'acteurs relais

En complément de la campagne de communication, RTE a souhaité informer et mobiliser spécifiquement les acteurs du territoire que sont les 53 établissements publics de coopération intercommunale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les 7 Conseils départementaux concernés, les 9 Parcs Naturels Régionaux et les 4 Parcs Nationaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que la FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec qui RTE entretient une relation de partenariat.

A l'initiative des gestionnaires de réseaux, une quarantaine de réunions de partage d'information ont été organisées afin d'inciter les acteurs du territoire à :

- exprimer un avis, sur la plateforme ou par tout autre moyen,
- relayer l'information par leurs propres canaux afin de promouvoir la participation du public et de mobiliser d'autres entités.

Aux moments-clés de la concertation, un mail leur a été adressé (le 2 décembre 2020, puis le 27 janvier 2021), auquel était joint le dossier de concertation.

Par ailleurs, les salariés de RTE Méditerranée sont tenus régulièrement informés de l'avancement du projet afin que, en contact avec le public et les acteurs du territoire, ils puissent le cas échéant leur donner les indications permettant d'accéder au site ou les orienter vers les interlocuteurs dédiés.

4. Les chiffres clés

4.1 La plateforme dédiée

La plateforme numérique donnant accès aux documents d'information et de compréhension pédagogique a également eu pour rôle de recueillir les contributions du public au moyen d'un formulaire dédié.

Au total, **512 visites ont été comptabilisées** sur le site internet https://www.concertation-S3REnR-PACA.fr pendant la seule durée de la concertation. Le temps moyen passé sur le site est supérieur à **4 mn,** ce qui dénote un intérêt pour le sujet de la part des visiteurs.

Quelques autres chiffres significatifs :

- 970 pages vues,
- 242 téléchargements des documents,
- Environ 300 visites proviennent d'un accès direct, 70 sont entrées via les réseaux sociaux, 63 proviennent de sites externes (RTE-France, préfecture, PNR…).

Il convient de noter que le site continue à être consulté puisque, depuis le 4 février 2021 (date de la clôture de la concertation préalable et de la possibilité de déposer une contribution), 387 visites ont été enregistrées, 822 pages ont été vues et 193 documents ont été téléchargés.

4.2 La page projet hébergée sur le site internet RTE-France

On dénombre :

- 165 visites dont 123 vues uniques - temps moyen d'1 minute et 46 secondes,
- 37 téléchargements (dont 50% pour la plaquette + le dossier de présentation du schéma),
- 37 visites sur la page « raccorder les EnR en PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR », avec 20% de trafic sortant vers la page projet.

Cette page continue à être consultée également puisque 163 visites ont été enregistrées depuis le 4 février.

4.3 Twitter

83 095 personnes ont vu le tweet mis en ligne par RTE le 9 décembre 2020 à l'occasion du lancement de la concertation, et environ 500 personnes ont interagi avec celui-ci (clic sur la publication, clic sur le lien, like…).

4.4 Les contributions

73 contributions ont été reçues : 72 déposées sur la plateforme numérique dédiée et 1 reçue par courrier.

L'intégralité de ces contributions et des réponses apportées par RTE est jointe en annexe 5 du présent rapport. Une synthèse des 4 principales thématiques abordées (consistance du schéma, transition énergétique, environnement & cadre de vie, concertation) est présentée dans le chapitre suivant.

Les deux graphiques suivants présentent la répartition des contributions en fonction de deux critères renseignés en champ libre par les participants : leur département de résidence et leur qualité (citoyen, association, EPCI, etc…).

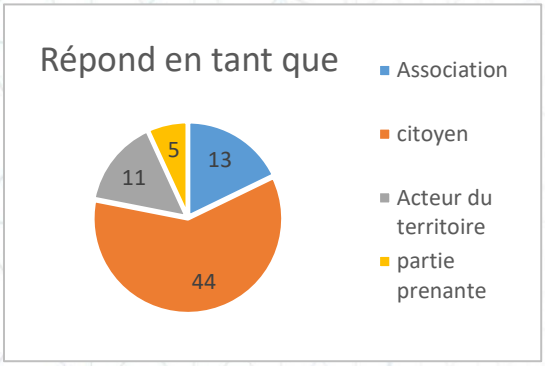

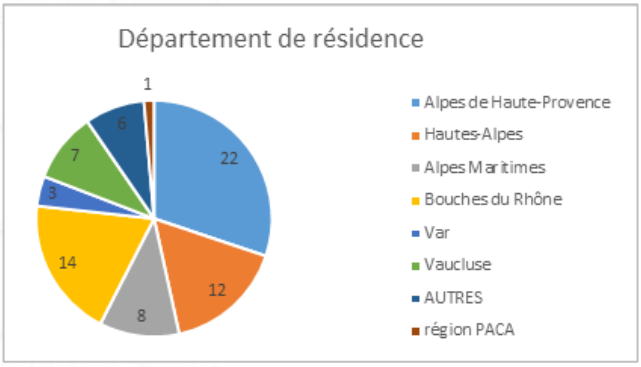

5. Les thématiques évoquées dans les contributions

5.1 Rappel préalable : le cadre du S3REnR

Un nombre conséquent de remarques formulées dans les contributions concerne des domaines hors du cadre règlementaire de l'élaboration du S3REnR (politique énergétique, maîtrise de la consommation, par exemple).

Il convient donc de rappeler que l'objectif du schéma est de créer de la capacité d'accueil réservée au raccordement au réseau des énergies renouvelables, en fonction des potentiels de production identifiés dans chaque territoire. Il ne planifie en aucun cas ni l'implantation, ni la nature des sites de production d'énergie renouvelable.

L'objectif de capacité régionale du schéma est défini par le préfet de région. Pour le S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur, le volume de capacité d'accueil supplémentaire réservée aux EnR à l'horizon 2030 a été fixé, le 11 février 2020, à 6 400 MW.

5.2 Synthèse des contributions

Ce chapitre présente de façon synthétique les observations, questions et propositions recueillies lors de la concertation, en intégrant les contributions reçues numériquement ou par courrier.

L'intégralité des contributions reçues, ainsi que des réponses de RTE, est jointe en annexe 5.

Une synthèse des 4 principales thématiques abordées est présentée dans ce chapitre : consistance du schéma, transition énergétique, environnement & cadre de vie, concertation.

La plupart des 73 contributions, recueillies sous forme de texte libre, aborde plusieurs thématiques. Le total des thèmes abordés (152) est donc supérieur au nombre de contributions.

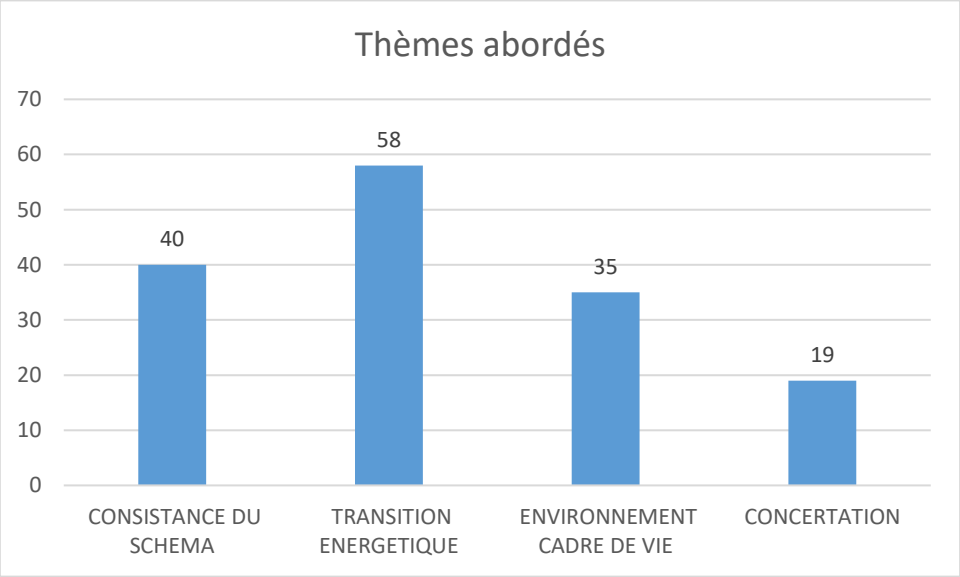

La synthèse des contributions est structurée autour de ces 4 thèmes, déclinés chacun en sous-thématiques.

Chaque thème est introduit par une synthèse des principaux sujets abordés. Des extraits de contributions reçues sont ensuite mentionnés à titre d'exemple pour illustrer les points abordés. Puis une synthèse des réponses apportées par RTE est présentée en fin de chaque sous-thématique.

5.2.1. La consistance du schéma

Quarante contributions ont évoqué la consistance du schéma, thème au sein duquel nous avons identifié 2 points d'attention principaux : la compatibilité du schéma avec les projets de territoire et les modalités de réalisation des ouvrages électriques.

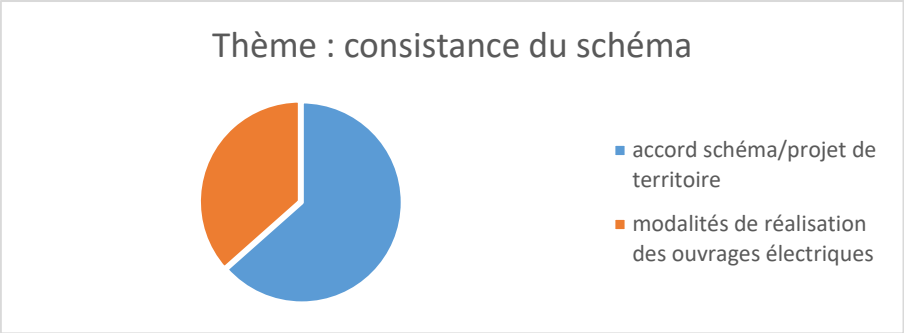

Les options proposées sur le secteur d'Albion (Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence) et celui du Rosanais (Hautes-Alpes) ont par ailleurs généré un certain nombre de réactions.

Pour un développement des EnR et du réseau électrique en accord avec le projet de territoire

Parmi les trente-trois contributions qui ont abordé ce thème, la perception du niveau d'intégration de la vision des territoires est très variable. Toutes convergent sur la nécessité de prendre en compte cette vision locale (via notamment le SRADDET, les chartes des PNR, les objectifs des PCAET…), mais là où certains contributeurs actent la cohérence de la vision du S3REnR avec les enjeux locaux, d'autres estiment que les projets des territoires sont insuffisamment pris en compte.

Plusieurs Parcs Naturels Régionaux ont ainsi exprimé leur ambition de développer les énergies renouvelables. Ils ont également fait part de leur attention à ce que priorité soit donnée à des projets EnR qui garantissent la préservation des qualités patrimoniales (naturelles, culturelles, paysagères) des Parcs et contribuent à une meilleure autonomie énergétique du territoire. Concernant le schéma, ils recommandent de s'appuyer sur les potentialités et les objectifs des territoires, en donnant la priorité au développement de l'énergie photovoltaïque sur surfaces artificialisées. Concernant plus spécifiquement les créations d'ouvrages de transport d'électricité envisagées, ils expriment pour la plupart le souhait de ne pas créer de lignes aériennes nouvelles et de recourir systématiquement à l'enfouissement, et pour les postes sources à créer, de prendre en compte les orientations de leur charte et des collectivités, afin de définir l'emplacement de moindre impact.

Certaines contributions font état d'une inquiétude vis-à-vis de la méthodologie du schéma, qui privilégierait, selon elles, les projets en cours d'élaboration par les développeurs privés, créant ainsi « un appel d'air » au détriment des objectifs des territoires.

Extraits de contributions sur ce sujet :

> « Les Parcs naturels régionaux portent l'ambition d'inventer un modèle de transition traduit dans leur projet de territoire. La protection des patrimoines naturels et culturels, la transition énergétique, la qualité environnementale, l'aménagement durable du territoire et le développement économique respectueux des ressources locales orientent leur Charte. Engagés dans la transition énergétique, les Parcs portent ou accompagnent des programmes d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables en cohérence avec la stratégie régionale (SRADDET) et en lien avec les objectifs locaux (PCAET). Leurs territoires sont régulièrement prospectés par des opérateurs éoliens et photovoltaïques dont les

projets peuvent impacter les paysages et être consommateurs d'espaces. Les Parcs sont attentifs à un développement équilibré des énergies renouvelables, respectueux des patrimoines. » *Réseau des parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur*

« Je demande que soit retiré du projet la partie de développement du réseau qui artificialise les espaces naturels, ou qui favorise l'artificialisation des espaces naturels par les centrales photovoltaïques. Je demande que le schéma d'adaptation du réseau se limite au potentiel en surfaces déjà artificialisées. » *Citoyen*

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, quant à elle, souligne que « la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables s'envisagent pleinement en respectant l'activité économique agricole et ses espaces de production. »

Des associations et des particuliers ont tenu à insister sur l'importance de ne pas limiter les analyses aux projets de grande taille, mais d'y intégrer les projets locaux. Favorables à une construction d'une politique énergétique ambitieuse, reposant sur la maîtrise des effets sur l'environnement et en cohérence avec les objectifs territoriaux, ils souhaitent que le développement de réseau prévu par le schéma ne soit pas l'occasion « d'inverser la logique », à savoir de planifier les travaux de réseau avant de planifier des zones de développement d'EnR, et tout particulièrement des parcs photovoltaïques au sol. Ils soulignent la nécessité que les gestionnaires de réseaux soient en mesure de raccorder aussi les projets citoyens, de plus faible puissance, mais en plein essor.

Extraits de contributions sur ce sujet :

« Nous saluons la volonté de donner la priorité à l'optimisation et l'extension du réseau existant afin de minimiser l'impact environnemental (…).Nous espérons donc que les projets de travaux présentés dans le S3REnR ne sont pas seulement issus des « projets potentiels de parcs PV » définis par des développeurs de parcs mais aussi par des besoins territoriaux réels. » *FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur*

« A l'horizon de 5 à 10 ans, beaucoup de nouveaux raccordements au réseau vont donc être demandés par ces Coopératives et R.T.E. doit bien anticiper cette montée en puissance des énergies renouvelables citoyennes, à côté des projets des collectivités publiques et des développeurs privés. » *Citoyen engagé dans la transition énergétique*

Plusieurs contributions d'EPCI, communes, particuliers ou parties prenantes soulignent l'ambition du schéma, ou le veulent encore plus ambitieux, en mesure de répondre aux objectifs de leur territoire, et de la transition énergétique, ou qu'il soit mis en œuvre le plus rapidement possible.

Extraits de contributions sur ce sujet :

« La 'Communauté de communes Buëch Dévoluy' est fortement engagée avec ses communes membres et ses partenaires publics et privés dans la mise en œuvre d'une politique publique de développement des énergies renouvelables (..). Nous demandons à ce que le S3RENR intègre un scénario ambitieux pour la CCBD, le territoire du Buëch et programme effectivement le renforcement du Buëch. » *Communauté de communes Buëch Dévoluy*

« (…) Il est aussi indispensable pour promouvoir le potentiel majeur en énergie renouvelable de notre secteur. Afin de saisir l'opportunité de financer le développement et la promotion de notre territoire cantonal et départemental. » *Citoyen des Alpes-de-Haute-Provence*

« (…) Par conséquent, notre économie, aujourd'hui plus que jamais est en recherche de débouchés pérennes. Le S3RENR représente, si l'option du Rosanais est retenue, un vrai levier de développement économique pour nos entreprises en souffrance. » *CCI des Hautes-Alpes*

« Vous avez la responsabilité (déléguée des citoyens) de nous préparer au mieux à l'avenir. C'est pourquoi, je vous écris aujourd'hui pour que les résidents des Baronnies provençales aient accès aux énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. » *Citoyen*

Synthèse des réponses apportées sur le thème « Consistance du schéma »

Un schéma intégré dans un projet de territoire

Le panorama des potentiels d'énergies renouvelables a été réalisé en concertation avec les différents acteurs des territoires (porteurs de projet EnR, services de l'Etat, élus locaux, PNR...). A l'échelle de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, environ 2/3 des capacités d'accueil envisagées desservent des secteurs à fort potentiel photovoltaïque sur surfaces anthropisées (toitures, parkings …). Par ailleurs, sur les autres secteurs, les capacités d'accueil du réseau envisagées pourront tout aussi bien servir au raccordement d'installations photovoltaïques sur toiture ou parking, qui présentent également un potentiel significatif, ou tout autre type d'énergie renouvelable. L'objectif du S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur est de garantir que tous les projets de production EnR de demain puissent accéder au réseau, sans discrimination.

Tous les porteurs de projet de production d'EnR pourront solliciter un raccordement selon les modalités du S3REnR, qu'ils soient développeurs privés, collectivités, coopératives, ou particuliers. Par ailleurs, il convient de noter que les sites de production de puissance inférieure à 250 kVA sont exempts règlementairement de la quote-part régionale définie au S3REnR.

Outil de planification du réseau électrique, le S3REnR ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable, qui relèvent des porteurs de projets et qui devront suivre leur propre processus d'évaluation environnementale.

Modalités de réalisation des ouvrages électriques envisagés

Dix-neuf contributions abordent ce sujet.

Des propositions ont été émises afin d'améliorer l'insertion des ouvrages électriques, existants ou à venir, dans le paysage :

- Profiter des projets de renforcement ou d'opportunités de travaux pour enfouir les lignes existantes (par exemple, les lignes au sein des PNR, la ligne traversant la plaine de la Crau, ou encore utiliser le tracé de la véloroute du Calavon),
- Enfouir toute nouvelle ligne,
- Associer les acteurs du territoire aux questions d'entretien des ouvrages, eu égard aux enjeux de biodiversité notamment, aux périodes de travaux, ou à la définition du tracé des nouvelles lignes,
- Privilégier les délaissés des infrastructures de transport,
- Eviter les emprises de postes en milieu naturel ou agricole.

Extraits de contributions :

> « Il va de soi que la valeur paysagère de nos cadres de vie impose que les lignes soient enterrées. » *Citoyen des Alpes de Haute-Provence*

> « Le Parc des Baronnies provençales demande à RTE la possibilité d'être consulté en amont des interventions prévues dans le cadre du S3RENR, en phase travaux et en phase d'exploitation pour faciliter au besoin la prise en compte de ces enjeux locaux. » *Parc naturel régional des Baronnies provençales*

> « La traduction de ce schéma dans l'opérationnel se devra d'éviter le passage dans les zones économiques agricoles et de proposer les renforcements et créations de liaisons électriques en souterrain en privilégiant les délaissés des infrastructures de transport. » *Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes*

Synthèse des réponses apportées sur le thème « Consistance du schéma »

Modalités de réalisation des ouvrages électriques

A ce stade des études, compte tenu des enjeux du territoire, la création de nouvelles liaisons de raccordement est clairement privilégiée en technique souterraine, à confirmer par les études de détail des futurs projets d'ouvrage. Il est recherché une implantation regroupée avec d'autres infrastructures linéaires telles que les voiries, lorsque cela est possible.

A l'occasion des futurs projets de lignes et postes électriques nécessaires à la création de ces capacités d'accueil des EnR, des synergies seront recherchées avec les autres infrastructures et aménagements existants ou en projet lorsque cela sera possible. Pour autant, les nouveaux ouvrages électriques n'ont pas vocation à remplacer ceux existants, qui restent nécessaires à l'alimentation du territoire.

Chacun de ces ouvrages fera ultérieurement l'objet d'une concertation pour identifier les emplacements des nouveaux postes électriques et les tracés des nouvelles liaisons électriques les plus propices, notamment en termes d'insertion environnementale. Ces projets feront ainsi l'objet d'une analyse des enjeux naturels inventoriés et appréciés par des écologues.

Pour mémoire, les ouvrages du réseau électrique prévus au schéma ne seront réalisés que si le développement des EnR se concrétise sur le territoire concerné.

Focus sur les options proposées pour les secteurs « plateau d'Albion » et « Rosanais »

Compte tenu du contexte particulier de deux secteurs (Plateau d'Albion, situé sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse, et le Rosanais, dans les Hautes-Alpes), le projet de S3REnR mettait en discussion plusieurs options possibles pour ces deux territoires.

En ce qui concerne **le Plateau d'Albion**, les options suivantes étaient proposées au schéma :

- Créer une capacité d'accueil de 300 MW couvrant l'ensemble du potentiel EnR identifié, avec un nouveau poste 225 000 / 20 000 volts raccordé par une liaison à 225 000 volts vers Plan d'Orgon (secteur de Cavaillon),
- Créer une capacité d'accueil, plus réduite, de 180 MW, ne couvrant qu'une partie du potentiel EnR identifié, avec un nouveau poste 225 000 / 20 000 volts raccordé par une liaison à 225 000 volts vers Terradou (secteur de Carpentras),
- Ne pas prévoir de création de capacité sur cette zone dans le présent projet de schéma et reporter la desserte de ce territoire à une prochaine révision du schéma (probablement après 2030).

Certains acteurs de l'environnement et une partie du public sont réservés voire opposés au développement « industriel » des EnR en territoires ruraux, et donc au développement associé du réseau, notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence :

- Les 3 PNR concernés et la FNE (France Nature Environnement) sont favorables aux EnR mais réservés au regard des enjeux naturels, paysagers et agricoles, notamment pour la 1ère option avec une liaison de raccordement à Plan d'Orgon,
- 26 contributions émanant de particuliers ou du réseau associatif ont spécifiquement abordé cette zone : 23 réservées à opposées et 3 favorables. Le schéma est perçu par certains comme un risque d'appel d'air pour le développement d'installations industrielles, au détriment de la nature, des paysages et du milieu agricole. Parmi les 3 avis favorables, il convient de noter une attente côté drômois pour contribuer à la desserte des Baronnies Provençales où le schéma est perçu comme nécessaire voire indispensable à la transition énergétique, mais aussi à l'aménagement des territoires et au développement économique.

Enfin, le SER (Syndicat des Energies Renouvelables, organisation de producteurs d'Enr) et la société VALOREM ont publié leur avis, favorable à une capacité d'accueil couvrant l'essentiel du potentiel EnR identifié.

Extraits de contributions :

> « FNE 84 répond à cet appel à concertation, voici notre position : raccordement Albion/Carpentras-Terradou (capacité 180MV) sur une liaison par la Gabelle (moins de zones sensibles). Cette solution va opter pour une capacité de transport moindre et limitera les surfaces consacrées au photovoltaïque. Ce que nous voulons est d'impacter le moins possible le paysage du plateau d'Albion en utilisant des zones dissimulées ou d'anciens terrains militaires. La solution (éventuelle) serait de ne pas faire de raccordement dans l'immédiat et attendre (la prochaine révision est en 2030). » *FNE 84*

> « J'ai appris qu'il n'y aura pas de renforcement du réseau électrique Haute tension, ce qui bloquera toute évolution des énergies renouvelables dans les Baronnies. Il est urgent que nos élus et administrateurs prennent acte des évolutions du futur, et agissent en conséquence. Vous avez la responsabilité (déléguée des citoyens) de nous préparer au mieux à l'avenir. C'est pourquoi, je vous écris aujourd'hui pour les résidents des Baronnies provençales aient accès aux énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Le réseau électrique pourra notamment être renforcé par l'investissement par RTE d'un poste source à Buis les Baronnies. Merci pour votre attention. » *Citoyen*

En ce qui concerne **le Rosanais**, les options suivantes étaient proposées au schéma pour ce secteur :

- Créer 80 MW de capacité avec un nouveau poste 225 000 / 20 000 volts « Rosanais »,
- Ne pas prévoir de création de capacité sur cette zone dans le présent projet de schéma et reporter la desserte à une prochaine révision du schéma (donc probablement après 2030).

Certains acteurs de l'environnement et une partie du public sont réservés voire opposés au développement « industriel » des EnR en territoires ruraux, donc au développement associé de réseau :

- Le PNR des Baronnies Provençales et la FNE sont ainsi favorables aux EnR, mais réservés sur le développement des parcs photovoltaïques au sol au regard des enjeux naturels, paysagers et agricoles,

- 6 contributions de particuliers et du réseau associatif évoquent le secteur du Rosanais, dont 5 très réservées à opposées : le schéma est perçu par certains comme un risque d'appel d'air pour le développement d'installations industrielles dans des territoires ruraux au détriment de la nature, des paysages et du milieu agricole,

Les acteurs du territoire ou parties prenantes que sont la CCI et le SYME05 accueillent très favorablement la création du poste de Rosanais, quand le SER (Syndicat des Energies Renouvelables) et la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes sont plus réservés, proposant, pour l'un, de reporter la desserte et de favoriser dans un premier temps l'infrastructure en amont et, pour l'autre, de favoriser les surfaces anthropisées et de ne pas consommer de surface agricole.

Extraits de contributions :

> « Au vu des arguments ci-joints, la CCI 05 émet un avis favorable sur la création du poste de ROSANS, et soutiendra activement la création du réseau Haute Tension du BUECH en intégrant le poste de ROSANS et son raccordement. » *CCI des Hautes-Alpes*

> « En complément de la contribution de FNE PACA - Remarques sur les options locales : L'essentiel des réalisations et des projets de parcs photovoltaïques dans le Buech Rosanais se font ou sont prévues en défrichant les forêts en place. Ce sont des grandes surfaces qui sont concernées sans aucune considération pour le rôle primordial de la forêt qui plus est dans cette période de réchauffement climatique. » *Société Alpine de Protection de la Nature*

Synthèse des réponses apportées sur le thème « Consistance du schéma »

Focus sur les options proposées pour les secteurs « Plateau d'Albion » et « Rosanais »

Des avis nombreux et très divers ont été exprimés concernant ces deux secteurs, pour lesquels le S3REnR soumettait différentes options, mettant en évidence l'absence de consensus pour chacune de ces deux zones.

Toutes les contributions seront intégrées dans nos analyses, au même titre que les positions prises par les parties prenantes au titre du Code de l'énergie et les acteurs du territoire. L'objectif sera de retenir la solution qui apparaitra comme le meilleur compromis pour l'intérêt général.

5.2.2. La transition énergétique

La concertation a soulevé des enjeux dépassant le périmètre du S3REnR. La place des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la France renvoie à la politique énergétique nationale, ne relevant donc pas des gestionnaires de réseaux. Celle-ci est définie par l'Etat via, notamment, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Cette dernière vise en particulier la neutralité carbone, la réduction de la consommation d'énergie, la diversification du mix électrique, et veut rendre « irréversibles la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables ».

A l'échelle nationale, RTE a publié en 2019 le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR), qui identifie les grands enjeux du réseau électrique à l'horizon 2035 en intégrant les grands objectifs de la PPE. Au niveau régional, les S3REnR ont pour objectif d'identifier les adaptations locales à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de transition énergétique, définies notamment par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Dans le cadre de la concertation, 58 contributions ou propositions ont été partagées sur le thème de la transition énergétique. Elles se sont focalisées sur trois points d'attention que nous avons dénommés « pour une stratégie globale », « pour un développement des EnR sur surfaces anthropisées » et « sur la pertinence des EnR ».

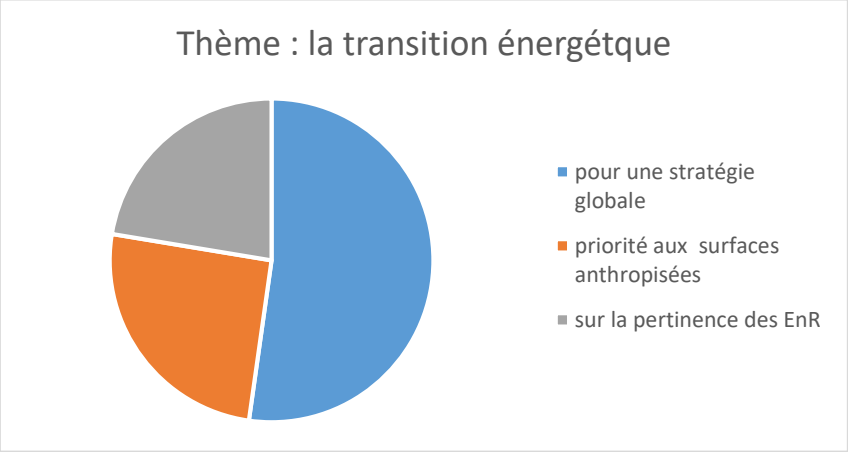

Pour une stratégie globale

Plusieurs contributeurs notent que le S3REnR vise à accompagner le développement des EnR, alors que la transition énergétique comprend une stratégie plus globale, incluant par exemple un objectif de diminution de la consommation d'électricité au travers d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique. Sur ce même thème, plusieurs contributeurs souhaitent promouvoir le développement d'une production locale de l'énergie, consommée sur place, et remettent en cause un modèle européen conduisant à toujours plus de développement de réseau et de croissance.

De nombreuses idées ont été émises pour aller vers une stratégie plus globale, notamment :

- Favoriser les villes énergétiquement autonomes,
- Promouvoir le stockage de masse des énergies cycliques,
- Intégrer les surcoûts d'accroissement du réseau RTE aux projets EnR,
- Établir le bilan carbone à toutes les étapes,

- Chiffrer le coût de régénération des biotopes,
- Éviter les déperditions lors du transport de l'énergie,
- Réaliser plus d'éolien urbain,
- Intégrer obligatoirement du solaire à toute construction (chauffe-eau notamment),
- Repenser la sobriété énergétique,
- Aider financièrement les constructions à bilan thermique positif.

Enfin, certains contributeurs ont jugé qu'il était prématuré d'élaborer un tel schéma, ou qu'il se situait à un échelon régional non adapté, en raison d'études de scénarios pas encore assez mûres, ou encore d'une coopération européenne qui est encore à mettre en marche.

Extraits de contributions :

> « Après l'Accord de Paris sur le climat, tout grand projet, (…) se doit de répondre de façon vertueuse aux objectifs climatiques. » *Citoyen*
>
> « Je partage l'objectif que fixe cette loi d'atteindre la neutralité carbone en France en 2050. Mais je suis en désaccord avec les moyens proposés concernant les sources de production d'électricité. Pourquoi ? La priorité des priorités, impérative et urgente est la lutte contre le réchauffement climatique, en particulier par la réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) et celle des consommations d'énergies. Choisir la production d'électricité n'est pas la bonne cible en raison de la situation particulière de la France. » *Citoyen*
>
> « La clé en matière d'énergie est LA SOBRIETE ! Sans revenir à la bougie, le marché européen privé de l'électricité appelle de ses vœux une augmentation exponentielle de la demande ! » *Citoyen*
>
> « Les émissions de CO2 ne seront significativement réduites en France qu'en agissant sur le transport, le chauffage et, surtout, la sobriété énergétique, compte tenu notamment de l'origine principalement nucléaire de notre électricité – les ENR n'auront que très peu d'impact sur le dérèglement climatique. » *Citoyen*
>
> « Notre petite fondation installée en PACA et en Europe (…) se permet d'inviter les géants énergétiques à tous se réunir à La Haye, (…). Le but de ces rencontres entre grands groupes énergétiques européens serait de bien se mettre d'accord sur la bonne stratégie européenne en matière d'énergie. Une bonne constitution européenne serait d'ailleurs bienvenue. » *Fondation Roquebrune*

Synthèse des réponses apportées sur le thème « La transition énergétique »

Pour une stratégie plus globale

Le rôle du S3REnR est d'accompagner la transition énergétique telle que souhaitée par les pouvoirs publics, en planifiant les évolutions de réseau nécessaires à l'horizon 2030. Il n'a pas pour mission de définir la transition énergétique.

Il a également pour mission de garantir que tous les projets de production EnR de demain puissent accéder au réseau, sans discrimination, quelle que soit leur taille.

Les réflexions plus vastes et à plus long terme sont menées dans des cadres complètement distincts des S3REnR. Par exemple, la publication de l'étude RTE/AIE

(Agence Internationale de l'Energie) s'insère dans un programme de travail visant à élaborer et à comparer des scénarios de transformation à long terme du système électrique pour atteindre la neutralité carbone en 2050. RTE a d'ailleurs lancé une consultation publique sur ce sujet.

Pour un développement des EnR sur surfaces anthropisées

Un certain nombre de contributeurs ont considéré que l'effort de transition énergétique ne devait pas se focaliser sur le développement des parcs photovoltaïques au sol, mais devrait passer par un développement plus massif des projets photovoltaïques sur surfaces artificialisées, dans une logique « zéro artificialisation nette ». Ils ont, pour certains, mis en exergue le fait que le SRADDET promeut le développement du photovoltaïque sur surfaces anthropisées, c'est-à-dire les surfaces modifiées par l'activité humaine que sont les parkings, délaissés de route, friches industrielles, etc...

Plusieurs contributeurs ont ainsi demandé que les volumes de capacité prévus au schéma soient revus à la baisse pour ne prendre en compte que le potentiel sur surfaces anthropisées.

Certains ont regretté les obstacles règlementaires pouvant dans certains cas interdire aux particuliers la mise en place de panneaux en toiture ou de chauffe-eaux solaires.

De nombreuses propositions ont été émises pour que tous les bâtiments des services publics, les galeries marchandes, les parkings des ports, les dépôts de transport en commun, soient équipés de panneaux photovoltaïques en toiture ou en ombrières, et que les particuliers puissent bénéficier d'incitations fiscales.

Extraits de contributions :

> « Lors de dépose d'un dossier de permis de construire dans des régions à fort ensoleillement pourquoi ne pas rendre obligatoire la mise en place d'un chauffe-eau solaire pour la nouvelle construction....Dans la commune, il m'avait été répondu que l'on ne pouvait le rendre obligatoire... » *Citoyen*

> « Pour le solaire 100% dans les lieux déjà artificialisés. En toitures, auvents, en auto consommation, en centrale villageoises. Les PLU devraient l'intégrer dans leur règlement, thermique en particulier. La catastrophe en cours ne nous permet plus de construire comme on a toujours fait. Combien de bâtiments sont encore construits avec des surfaces perdues en toiture. » *Citoyen*

> « Je vous demande :
> - que les secteurs naturels, agricoles et forestiers soient entièrement gelés pour la création de centrales, tant que les capacités d'accueil sur les surfaces anthropisées ne seront pas utilisées à plus de 80%.
> - d'envisager aussi la mise en place de panneaux photovoltaïques sur certains secteurs routiers, dans des zones non sensibles sur le plan environnemental et pour la préservation de sites. » *Citoyen*

> « L'autoconsommation ne doit pas seulement être promue elle doit être rendue obligatoire et les permis de construire sans production solaire doivent être refusés. » *Citoyen*

Synthèse des réponses apportées sur le thème « La transition énergétique »

Sur la priorité aux surfaces anthropisées

A l'échelle de la région, environ 2/3 des capacités d'accueil envisagées au S3REnR desservent des secteurs à fort potentiel photovoltaïque sur surfaces anthropisées (toitures, parkings …). Sur les autres secteurs, les capacités d'accueil du réseau envisagées pourront tout aussi bien servir au raccordement d'installations photovoltaïques sur toiture ou parking, qui présentent également un potentiel significatif.

Pour mémoire, la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production EnR ne relève pas des gestionnaires de réseaux mais des porteurs de projet. Ces projets doivent obtenir leurs propres autorisations administratives de la part des pouvoirs publics.

Sur les exigences urbanistiques

En ce qui concerne les réglementations spécifiques et les jurisprudences relatives aux types d'installation évoquées, qu'il s'agisse de limitations réglementaires inscrites dans des documents d'urbanisme, de la protection des monuments historiques ou bien des règlements de copropriété, ou d'éventuelles modifications de ces réglementations dans le futur, celles-ci ne relèvent pas des gestionnaires de réseaux mais des autorités compétentes dans l'attribution des autorisations nécessaires (pouvoirs publics, collectivités locales, voire syndics de copropriété).

Sur la pertinence des EnR

Quinze contributions visent à alerter sur les effets des EnR, qu'elles jugent néfastes, au regard notamment d'une empreinte carbone globale estimée défavorable.

Deux contributions ont spécifiquement mis en cause le coût annoncé des investissements à réaliser sur le réseau, jugé disproportionné compte tenu de l'intermittence de la production d'énergie renouvelable.

Extraits de contributions :

> « Les installations ENR étant par nature intermittentes, quels sont les moyens prévus pour y pallier ? Productions classiques, stockage par batterie …. Quelque soient les moyens ils doivent figurer dans le schéma en parallèle aux installations ENR. Concernant les matériaux utilisés, quel volume ? Quelle durée de vie ? Comment les recycler ? Où seront-il fabriqués et réparés ? Il serait peut-être bon de donner les conséquences sur le coût du kW/h final de ce choix d'énergie. Il y a certes des économies mais aussi des surcoûts liés entre-autre aux obligations de rachat d'EDF. » *Citoyen*

« Pourquoi êtes-vous obligés de renforcer considérablement le réseau de distribution ? Ces 550 millions de dépenses uniquement, comme vous le dites dans votre présentation « pour garantir à ceux qui développent des énergies renouvelables que leur installation pourra fonctionner de manière fluide ». Ce sont donc 550 millions de dépenses pour pallier à l'intermittence de production d'électricité renouvelables (…) N'ajoutez pas encore 550 millions (plusieurs milliards pour la France entière). Améliorez le service aux abonnés, l'entretien des lignes, la régularité et la sécurité d'approvisionnement et nous seront amplement satisfaits. »
Citoyen

Synthèse des réponses apportées sur le thème « La transition énergétique »

Sur le pertinence des EnR

Le rôle du S3REnR est d'accompagner la transition énergétique, telle que souhaitée par les pouvoirs publics, en planifiant les évolutions de réseau nécessaires. Sa mission est de garantir que tous les projets de production ENR de demain puissent accéder au réseau, sans discrimination.

De par la conception même et le fonctionnement du réseau électrique, tout ouvrage peut servir aussi bien à évacuer de la production d'électricité qu'à acheminer de l'électricité pour des besoins de consommation. Par nature, le réseau électrique assure une solidarité entre les territoires et permet de pallier en partie l'intermittence des énergies renouvelables.

5.2.3 L'environnement et le cadre de vie

Les gestionnaires de réseaux ont mis à la disposition du public un document synthétique présentant un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement liées à la mise en œuvre du S3REnR.

Ce thème de l'environnement et du cadre de vie a été évoqué dans 35 contributions, portant à la fois sur les ouvrages électriques prévus au S3REnR et sur les installations de production EnR.

L'intégration paysagère des ouvrages électriques est un facteur d'acceptabilité. Un certain nombre de contributeurs a souligné la volonté des gestionnaires de réseaux d'enfouir les nouvelles lignes électriques envisagées, en questionnant parfois la notion des conditions technico-économiques qui le permettent.

Mais la grande majorité des contributions dédiées à cette thématique s'adressait directement ou indirectement aux installations de parcs photovoltaïques au sol, jugés néfastes pour l'environnement. Parmi ces contributeurs, plusieurs ont particulièrement souligné la valeur patrimoniale naturelle et paysagère du Plateau d'Albion et de la Montagne de Lure (située au nord-est du Plateau d'Albion dans les Alpes-de-Haute-Provence).

Les contributeurs, associations et particuliers, ont rappelé l'importance des études à effectuer en amont, de manière à implanter les ouvrages (que ce soient les réseaux ou les installations de production) sur les secteurs à moindre enjeu.

Quelques extraits de contributions :

> « Dans votre projet toutefois, un point positif: créer des lignes enterrées. C'est un plus indéniable au niveau environnement. Merci de l'avoir pris en compte. » *Citoyen*
>
> « Renforcement du réseau et des installations qui ouvre de fait la porte aux opérateurs éoliens et photovoltaïques industriels qui contribuent en accord avec le SRADDET à détruire le paysage, la flore, la faune et la biodiversité de ce territoire unique. » *Association des Amis de la Montagne de Lure*
>
> « Tout à fait d'accord pour des panneaux photovoltaïques sur les toitures, mais non sur les terrains. Arrêtons le massacre des paysages de la Provence. » *Citoyen*
>
> « Totalement opposé à ces projets qui constituent un vaste plan de destruction d'un patrimoine naturel et paysager unique, sans régler en rien le problème de réduction des énergies fossiles. » *Citoyen*
>
> « Cette propension à encourager ce qu'il faudrait justement reconsidérer et revoir à la baisse - la consommation d'énergie- est évidemment à la fois symptomatique et regrettable. Ce choix néfaste aura une influence négative directe sur les paysages, la biodiversité, la qualité de la vie. » *Citoyen*
>
> « Le développement de parcs photovoltaïques doit s'inscrire dans un réel projet territorial pensé au minimum à un niveau intercommunal (…). Les collectivités doivent s'emparer du sujet de la transition énergétique et la planifier au niveau géographique qui convient et en concertation étroite avec la population. » *FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Synthèse des réponses apportées sur le thème « L'environnement et le cadre de vie »

A l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, environ 2/3 des capacités d'accueil envisagées desservent des secteurs à fort potentiel photovoltaïque sur surfaces anthropisées (toitures, parkings …). Par ailleurs, sur les autres secteurs, les capacités d'accueil du réseau envisagées pourront tout aussi bien servir au raccordement d'installations photovoltaïques sur toiture ou parking, qui présentent également un potentiel significatif.

Outil de planification du réseau électrique, le S3REnR ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable, qui relèvent des porteurs de projets et qui devront suivre leur propre processus d'évaluation environnementale et d'autorisation par les pouvoirs publics. Ainsi, les ouvrages du réseau électrique prévus au schéma ne seront réalisés que si le développement des EnR se concrétise sur le territoire concerné.

Un aperçu des incidences environnementales est joint à la présente concertation préalable. Le schéma fera ensuite l'objet d'une évaluation environnementale stratégique approfondie, avec participation du public.

Chacun des ouvrages électriques envisagés fera ultérieurement l'objet d'une concertation pour identifier les emplacements des nouveaux postes électriques et les tracés des nouvelles liaisons électriques les plus propices, notamment en termes d'insertion environnementale. Pour les lignes électriques à créer, la technologie souterraine sera privilégiée, lorsque les conditions technico-économiques le permettront.

5.2.4 La concertation

Ce thème de la concertation n'a pas été identifié spécifiquement et isolément dans les contributions, mais 19 contributeurs l'évoquent au travers de leur avis ; certains (9) pour remercier RTE d'avoir pris cette initiative non obligatoire règlementairement, pour pointer la qualité des documents fournis, ou proposer des améliorations pour le futur.

Quelques extraits de contributions :

> « Cette concertation est intéressante, permettant aux citoyens et au monde associatif de prendre part au débat sur la transition énergétique et de peser sur les décisions à prendre. » *Association*
>
> « Dossier complet et bien documenté sur les questions environnementales et les impacts envisagés pour satisfaire les objectifs d'évacuation des productions futures d'énergies renouvelables. » *Citoyen*
>
> « J'attends donc la suite de ce projet avec attention, et encourage RTE et Enedis à poursuivre leur travail de qualité. » *Acteur du territoire*
>
> « Nous saluons ainsi les efforts de concertation entrepris par RTE, car c'est un élément essentiel de la transition énergétique selon FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous regrettons cependant le manque de réunions publiques, qui auraient pu avoir lieu en visioconférence afin de sensibiliser le grand public et la société civile aux enjeux du réseau électrique et ainsi de leur permettre une meilleure participation à la concertation préalable (cette dernière ressemblant finalement à une simple consultation du public). » *FNE Provence Alpes Côte d'Azur*

D'autres en revanche (10) regrettent le manque de moyens permettant une participation plus forte. Plusieurs contributions ont estimé que la concertation porte uniquement sur le schéma de développement de réseau, et non sur l'impact de l'ensemble des équipements liés aux EnR (y compris et surtout des installations de production). Certaines contributions enfin ont regretté que les gestionnaires de réseaux aient réalisé ce schéma sans attendre que des innovations technologiques apportent des réponses aux objectifs climatiques et modifient les champs de réflexion.

Quelques extraits de contributions :

> « Les modalités de cette consultation ne présentent aucune garantie de concertation ouverte et de dialogue constructif. » *Association*
>
> « Cette consultation ne permet pas d'entrevoir l'impact des futurs projets de production, des futurs postes de transformation ni des futures lignes de transport. » *Citoyen*

« Est-ce qu'une consultation par internet, fut-elle légale, représente une réelle concertation ? Concerter signifie élaborer un projet avec toutes les parties concernées et mener le débat pour que chacun puisse exprimer ses arguments favorables au projet mais aussi ses craintes, ses doutes ou son refus puis si l'unanimité ne peut s'obtenir qu'un consensus acceptable soit cherché. Au vu de la présentation du projet, je crains qu'une telle démarche ne soit pas appliquée. » *Citoyen*

« Si la décision est d'évidence acquise, à quoi sert-il de faire appel à contribution sur de micro-détails ? N'est-il pas indispensable d'ouvrir les possibles jusqu'à une reprogrammation, une manière de se donner le temps indispensable pour intégrer (..) les innovations qui ne manqueront pas de surgir. » *Citoyen*

Synthèse des réponses apportées sur le thème « La concertation »

L'objectif du S3REnR est d'accompagner la transition énergétique, telle que souhaitée par les pouvoirs publics, en planifiant les évolutions de réseau nécessaires.

Outil de planification du réseau électrique, le S3REnR ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable. Ils relèvent en effet des porteurs de projets et devront suivre leur propre processus d'évaluation environnementale et d'autorisation.

RTE, en lien avec les gestionnaires de réseaux de distribution Enedis et EDSB, analysera l'ensemble des contributions et observations issues de la concertation pour faire évoluer le projet de schéma vers une version définitive, qui sera soumise à évaluation environnementale avec participation du public.

RTE précise enfin que ce sont les gestionnaires de réseaux qui ont pris la décision d'organiser la présente concertation préalable du public, avec l'objectif de partager les enjeux liés à l'adaptation du réseau électrique en lien avec la transition énergétique, de présenter les projets d'aménagement envisagés sur le réseau électrique et de recueillir les attentes sur les modalités de mise en œuvre des projets envisagés dans le schéma.

La durée de cette concertation a été volontairement portée à 8 semaines (le délai minimum étant de 15 jours) afin de permettre un temps d'appropriation supplémentaire, eu égard à la crise sanitaire et à la période de fin d'année.

6. Les enseignements tirés et les mesures associées

L'analyse des contributions reçues dans le cadre de la concertation permet à RTE, Enedis et EDSB d'enrichir la réflexion et d'en tirer les enseignements présentés ci-dessous.

6.1 La consistance du schéma

Pour un développement des EnR et du réseau électrique en accord avec le projet de territoire

Pour mémoire, le S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur a été élaboré à partir de la vision des acteurs locaux de l'énergie, qu'ils soient porteurs de projet EnR, élus locaux, services de l'Etat, représentants des territoires…

La réflexion a notamment pris en compte le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - Région Sud (SRADDET, adopté par le Conseil Régional en 2019) et les PCAET, adoptés ou en cours d'élaboration par les intercommunalités, portés à la connaissance des gestionnaires de réseaux.

Implications pour le projet de schéma

Au vu des contributions des acteurs du territoire, le projet de S3REnR apparaît compatible avec les ambitions identifiées par les gestionnaires de réseaux.

Afin de poursuivre la coopération sur le sujet du développement des EnR, les gestionnaires de réseaux s'engagent à accompagner les territoires qui les solliciteraient dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Certains territoires ont questionné le projet de schéma au regard des hypothèses retenues pour son élaboration, estimées insuffisantes. Il s'agit en particulier du territoire des Baronnies en Drôme Provençale, du Haut-Buëch et de la métropole Nice Côte d'Azur.

Implications pour le projet de schéma

Les Baronnies en Drôme Provençale : au regard des contributions déposées lors des concertations préalables organisées au sujet du S3REnR de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de celui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, RTE a engagé un groupe de travail avec Enedis afin de répondre à la sollicitation du territoire, au travers de ces 2 schémas. L'option de la création d'un poste électrique dans le territoire des Baronnies est à l'étude.

Le Haut-Buëch : la solution proposée au schéma permet de desservir l'ensemble du potentiel EnR identifié à l'horizon 2030 - au moyen de différents travaux sur le réseau, notamment au poste électrique existant de Veynes. L'opportunité de création d'un poste source dans ce secteur pourra être examinée à l'occasion d'une évolution ultérieure du schéma, en fonction de la dynamique effective de développement des EnR ces prochaines années.

La métropole Nice Côte d'Azur : les 160 MW de capacité proposés au schéma paraissent insuffisants. Les éléments fournis dans le cadre des contributions seront intégrés dans les réflexions pour l'élaboration de la version définitive du schéma.

Par ailleurs, compte tenu du contexte particulier de 2 secteurs (Plateau d'Albion, situé sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse, et le secteur du Rosanais, dans les Hautes-Alpes), le projet de S3REnR mettait en discussion plusieurs options possibles pour ces deux territoires.

En ce qui concerne **le Rosanais**, les options suivantes étaient proposées au schéma pour ce secteur :

- Créer le poste « Rosanais » pour 80 MW de capacité,
- Reporter la desserte à une prochaine révision du schéma (donc probablement après 2030).

12 contributions ont été reçues sur le sujet, dont 5 opposées (émanant de citoyens ou du réseau associatif), 4 réservées et 3 favorables (émanant d'un citoyen, de parties prenantes ou d'acteurs du territoire).

Implications pour le projet de schéma

Les gestionnaires de réseaux prennent acte des avis très divers exprimés.

Ces éléments seront pris en considération dans les réflexions menées pour la version définitive du schéma, tout en tenant compte également des avis et contributions exprimés lors de la consultation des parties prenantes ainsi que des autres acteurs des territoires qui se sont exprimés par ailleurs.

En ce qui concerne **le Plateau d'Albion**, les options suivantes étaient proposées au schéma :

- Créer une capacité d'accueil couvrant l'essentiel du potentiel EnR identifié avec les acteurs régionaux de l'énergie, avec une liaison à 225 000 volts vers Plan d'Orgon,
- Créer une capacité d'accueil plus réduite, ne couvrant qu'une partie du potentiel EnR identifié, avec une liaison à 225 000 volts vers Carpentras,
- Ne pas créer de capacité sur cette zone et reporter la desserte de ce territoire à une prochaine révision du schéma, après 2030.

32 contributions ont été reçues sur le sujet, dont 23 opposées (émanant de citoyens ou du réseau associatif), 4 réservées et 5 favorables (émanant de parties prenantes ou d'acteurs du territoire).

Implications pour le projet de schéma

Les gestionnaires de réseaux prennent acte des avis très divers exprimés.

Il est pris note du souhait de tenir compte à la fois de l'accompagnement indispensable du développement des EnR et des enjeux environnementaux. Les gestionnaires de réseaux prennent également note du souhait exprimé de disposer d'une solution évolutive qui permette de répondre aux besoins de ce territoire à moyen/long terme.

Ces éléments seront pris en considération dans les réflexions menées pour la version définitive du schéma, tout en tenant compte également des avis et contributions exprimés lors de la consultation des parties prenantes ainsi que des autres acteurs des territoires qui se sont exprimés par ailleurs.

6.2 : La transition énergétique

Priorité aux surfaces anthropisées

La concertation a soulevé des enjeux majeurs, dépassant toutefois le périmètre du S3REnR. Il en va ainsi de la transition énergétique et du mix énergétique qui, bien qu'ayant focalisé l'attention de nombreux contributeurs, relèvent de l'autorité de l'Etat. D'autres éléments, concernant le déploiement régional de la transition énergétique, sont du ressort du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui les a exprimés dans son SRADDET.

Ainsi, de nombreux acteurs se sont inquiétés du fait que selon eux, le projet de schéma favoriserait de façon excessive le développement de parcs photovoltaïques au sol en zones rurales, alors que les objectifs des territoires orientent prioritairement vers de la production photovoltaïque sur surfaces anthropisées.

Cependant, la mission des gestionnaires de réseaux, retranscrite dans ce projet de schéma, est de répondre favorablement à toute demande de raccordement, sans discrimination, pour autant que le projet ait reçu les autorisations nécessaires.

Rappelons qu'à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, environ 2/3 des capacités d'accueil envisagées au schéma sont prévues pour desservir des secteurs à fort potentiel photovoltaïque sur surfaces anthropisées. Par ailleurs, sur les autres secteurs, les capacités d'accueil du réseau envisagées peuvent tout aussi bien servir au raccordement d'installations photovoltaïques sur toiture ou parking, qui présentent également un potentiel significatif.

Implications pour le projet de schéma

Le projet de schéma proposé à la concertation a été construit en prenant en compte les orientations fixées par la PPE et le SRADDET concernant la priorisation des installations de sites de production en zones anthropisées.

Les conclusions de la présente concertation montrent les attentes fortes de certains acteurs des territoires sur cette thématique. Les réflexions à mener pour finaliser le schéma vont continuer à tenir particulièrement compte de cette position, en étudiant par exemple de possibles transferts de capacité depuis des zones rurales vers des zones largement urbanisées. Ces études devront néanmoins continuer à tenir compte des attentes fortes (exprimées notamment par des collectivités) liées aux projets d'EnR en zones rurales.

Pour une stratégie énergétique plus globale

Deux points d'attention ont été particulièrement soulevés pendant cette phase de concertation : la maîtrise de la consommation et le mix énergétique.

En ce qui concerne la maîtrise de la consommation, de nombreux contributeurs ont regretté que le S3REnR ne porte que sur le raccordement au réseau des énergies renouvelables, alors que la transition énergétique comprend également un objectif de diminution de la consommation d'énergie, au travers des actions de sobriété et d'efficacité énergétique.

Même si RTE promeut par ailleurs cet objectif grâce à des outils développés, de sa propre initiative, à destination du grand public (Ecowatt, Eco2Mix…), cette thématique ne fait pas partie du cadrage du S3REnR, qui est strictement axé sur le raccordement des EnR.

En ce qui concerne le mix énergétique, la concertation a également soulevé des questions qui dépassent le strict périmètre du S3REnR Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, la place des énergies renouvelables dans le mix énergétique renvoie aux orientations de la politique énergétique de la France, qui sont exprimées dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ces orientations visent notamment la neutralité carbone, la réduction de la consommation d'énergie et la diversification du mix électrique français.

Dans ce débat, RTE apporte un éclairage technique sur les aménagements à prévoir sur le réseau public de transport d'électricité pour accompagner les évolutions souhaitées dans le cadre de la transition énergétique. RTE a ainsi publié en 2019 le Schéma décennal de développement du réseau, qui décline différentes hypothèses de mix énergétique et en identifie les différents enjeux pour le réseau électrique. Ces thématiques sont donc bien présentes chez RTE, mais elles ne font pas partie du cadrage du S3REnR.

Implications pour le projet de schéma

RTE poursuivra à l'échelle régionale ses actions d'information sur la transition énergétique, en particulier au moyen de la publication annuelle du bilan régional consommation/production (« L'essentiel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »).

RTE continuera également à répondre aux sollicitations des collectivités sur cette thématique et à promouvoir ses outils grand public dédiés à la promotion des « éco-gestes » en matière de consommation d'électricité.

Néanmoins, toutes ces actions se font dans un cadre complétement distinct du S3REnR.

6.3 : L'environnement et le cadre de vie

Des inquiétudes relatives à la préservation de l'environnement et du cadre de vie ont été fréquemment exprimées lors de cette phase de concertation. Elles confirment, s'il en était besoin, la volonté d'un développement harmonieux des énergies renouvelables sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Implications pour le projet de schéma

Chargés d'une mission de service public, les gestionnaires de réseaux sont des entreprises responsables qui sont engagées dans une politique environnementale volontariste. Le parti pris du S3REnR de privilégier la construction en souterrain des nouvelles lignes électriques, lorsque les facteurs technico-économiques le permettent, a été reçue favorablement.

A l'issue de cette phase de concertation, la version modifiée du S3REnR fera l'objet d'un rapport d'évaluation environnementale. Les points de vigilance environnementaux exprimés lors de la concertation, concernant les effets potentiels des ouvrages électriques sur l'environnement, y seront abordés.

De plus, un éclairage sur les incidences potentielles des futures installations de production d'énergie renouvelable et sur les mesures génériques « Eviter-Réduire-Compenser » sera également joint à ce document. L'exposé de ces incidences et mesures ERC génériques constituera un premier éclairage (leur détermination restant du ressort des futurs porteurs de projet), mais pourra répondre à certaines interrogations émises pendant cette phase de concertation.

6.4 : La concertation

La concertation a permis d'aborder un large ensemble de thématiques, avec l'expression d'une pluralité de points de vue, quelquefois opposés et irréconciliables.

Le nombre de visiteurs sur le site, le temps moyen passé sur les pages et le volume de téléchargements des différents documents démontrent un intérêt certain pour la démarche de concertation et pour les documents présentés.

Les 3 principaux objectifs de la concertation préalable (partager sur les enjeux liés à l'adaptation du réseau, présenter les projets envisagés, recueillir les attentes) semblent ainsi atteints.

Et, surtout, les différentes contributions recueillies dans le cadre de cette consultation vont enrichir les réflexions qui restent à mener afin d'élaborer la version définitive du schéma. Toutes les contributions ne pourront pas être intégrées, mais elles permettront d'effectuer des arbitrages éclairés.

Implications pour le projet de schéma

Il est apparu lors de cette phase de concertation que certaines prises de position sont inconciliables dans le cadre du présent exercice. Les gestionnaires de réseaux tenteront d'en faire la synthèse lors de l'élaboration de la version définitive du schéma, tout en gardant à l'esprit l'intérêt général de la collectivité à long terme.

La démarche de concertation initiée sera poursuivie lors de la phase de mise en œuvre des nouveaux aménagements sur le réseau électrique.

Par ailleurs, les gestionnaires de réseaux réalisent annuellement des Etats Techniques et Financiers (ETF) qui dressent un bilan de la mise en œuvre du schéma en cours. Ils sont publiés chaque année sur le site internet de RTE. Dans ces ETF figurent un état de la dynamique de raccordement des EnR, un état de l'affectation des capacités réservées du Schéma, un état d'avancement des études et travaux du S3REnR ainsi qu'un bilan financier, permettant à chacun de prendre connaissance de l'état d'avancement des projets.

7. Les prochaines étapes

A l'issue de la concertation, les gestionnaires de réseaux adapteront le contenu du S3REnR. Le schéma consolidé fera l'objet d'un rapport environnemental qui sera soumis pour avis à l'Autorité environnementale. Cette dernière évaluera le degré de prise en compte de l'environnement, et la qualité de l'évaluation environnementale.

Cette évaluation environnementale, le bilan de la concertation préalable et la version finale du projet de schéma feront l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

A l'issue de cette procédure de participation, le schéma sera présenté au Préfet de région, afin qu'il en approuve la quote-part.

Annexes

Les annexes suivantes sont regroupées dans un document séparé :

- Annexe 1a et 1b : 2 déclarations d'intention
- Annexe 2 : avis de concertation préalable avec le public
- Annexe 3 : Extrait « l'essentiel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »
- Annexe 4 : Communiqué de presse et 14 articles de presse
- Annexe 5 : Contributions reçues sur le site internet ou par courrier et réponses apportées par RTE